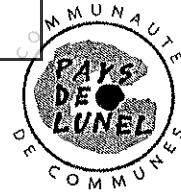


Conseil de Communauté

Délibération n°1312020

Jeudi 5 Novembre 2020 – 18h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le cinq novembre à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Vérargues – Commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représenté Loïc FATACCIOLI, M. Stéphane DALLE représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Catherine MOREL SAVORNIN représentée par Pierre SOUJOL, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, M. Michel GALKA représenté par Paulette GOUGEON, Mme Sylvie THOMAS représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Marie PAPAÏX représentée par Véronique MICHEL, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absente excusée : Mme Francine BLANC.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques ESTEBAN.

Objet : Modification d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine d'incinération des déchets

Monsieur Fabrice Fenoy, Vice-président délégué à la gestion des déchets rappelle que par délibération du 28 juillet 2020, le conseil de communauté a désigné Monsieur Fabrice Fenoy en tant que représentant titulaire à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine d'incinération des déchets.

Monsieur Fabrice Fenoy a, par la suite, été élu Président du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Du fait de ses nouvelles fonctions de Président du SMEPE, Monsieur Fabrice Fenoy ne peut plus représenter la Communauté de Communes au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS).

Par conséquent, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine d'incinération des déchets.

Les candidatures seront enregistrées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Si le conseil le décide à l'unanimité, le scrutin pourra être public.

Il est donc demandé au conseil de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine d'incinération des déchets.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine d'incinération des déchets.

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine d'incinération des déchets.

Le conseil à l'unanimité décide de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS), par scrutin public.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la CCPL au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS).

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site.

Il est proposé les candidatures de Madame Martine DUBAYLE-CALBANO en tant que titulaire et de Madame Julie CROIN en tant que suppléante.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le conseil à l'unanimité des votants, 1 abstention (Monsieur Norbert TINEL) :

DESIGNE Madame Martine DUBAYLE-CALBANO en tant que titulaire et Madame Julie CROIN en tant que suppléante, pour représenter la CCPL au sein de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération des déchets de Lunel-Viel et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/11/20
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRACTION CONFORME

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex